

*Ordered*, That Mr. *Bedard*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Leslie*, Mr. *Morin*, Mr. *Girouard*, Mr. *Bourdages* and Mr. *De Witt* do compose the said Committee.

Mr. *Bedard* moved, seconded by Mr. *Morin*, That Four hundred Copies of the said Resolutions in the French Language, and Four hundred Copies in the English Language, as passed by this House, be printed for the use of the Members of this House.

The House divided on the Question :

Yeas, 56.

Nays, 24.

And the names being called for, they were taken down as in the last preceding division.

So it was carried in the Affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

Committee on State of the Province.

The Order of the day for the House in Committee, to take into consideration the State of the Province, with various other references to the said Committee, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Rodier* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Rodier* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Besserer*,

The House adjourned till to-morrow, at ten o'clock, A. M.

*Ordonné*, Que M. *Bedard*, M. *Lafontaine*, M. *Leslie*, M. *Morin*, M. *Girouard*, M. *Bourdages*, et M. *De Witt* composent le dit Comité.

M. *Bedard* a proposé, secondé par M. *Morin*, Que quatre cents Copies des dites Résolutions en Langue Française, et quatre cents Copies en Langue Anglaise, telles que passées par cette Chambre, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 56.

Contre, 24.

Et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme dans la dernière division qui précède.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'Etat de la Province, (avec diverses autres références au dit Comité), ayant été lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Rodier* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire

Et M. *Rodier* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur Motion de M. *Bourdages*, secondé par M. *Besserer*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à dix Heures, A. M.

Comité sur l'Etat de la Province.

*Saturday, 22d February, 1834.—Ten o'clock, A. M.*

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Gaspé Judicature Laws Continuation Bill deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend and further to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, relating to the Administration of Justice in the Inferior District of *Gaspé*, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived ; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

Montreal Public Square Bill deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to establish a new Public Square at *Montreal*, and for other purposes therein mentioned, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived ; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

Parochial Subdivisions Bill read the second time.

*Ordered*, That the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, " An Act to amend and to extend the provisions of a certain Act passed in the first year of the Reign of His present Majesty, intituled, " An Act for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial Subdivisions of various parts of this Province," be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient

*Samedi, 22 Février, 1834.—Dix Heures, A. M.*

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre Heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer ultérieurement pour un temps limité, certains Actes y mentionnés, relativement à l'Administration de la Justice dans le District Inférieur de *Gaspé*, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill pour continuer les lois de Judicature de Gaspé, remis.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir une nouvelle place publique à *Montréal*, et pour autres objets y mentionnés, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill pour Place Publique à Montréal, remis.

*Ordonné*, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, " Acte pour amender et étendre les dispositions d'un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, " Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour les effets civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province," soit maintenant lu une seconde fois.

Bill de subdivisions Paroissiales lu la seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable,